# VII. Éditions, traductions, catalogues de manuscrits

## [Archives ottomanes]

**1/1.** T. C. Başbakanlık Devlet Arşivler Genel Müdürlüğü, Osmanlı Arsivı Daire Başkanlığı (Services du Premier Ministre de la République de Turquie, Direction Générale des Archives, Présidence du Département des Archives Ottomanes (ci-après : **OADB**), Yayin (Publication) nº 12, Dîvân-ı Hümâyûn Sicilleri Dizisi (Série des registres du Dîvân impérial, ci-après : **DSD**) nº I, 3 *Numarali Mühimme Defteri (966-968 / 1558-1560)* (Registre des Affaires importantes nº 3, 966-968 / 1558-1560), *Özet ve Transkripsiyon* (Résumés et transcriptions), Ankara, 1993, 820 p.

**1/2.** Mêmes références que le précédent dont il constitue le complément : *Tipkibasim* (Fac-similé), Ankara, 1993, 570 p.

**2/1** et **2. OADB**, Yayın nº 21, DSD nº II, *5 Numaralı Mühimme Defteri (973/1565-1566)*. 2 volumes, Ankara, 1994 : I : *Özet ve Indeks* (Registre des Affaires importantes nº 5, 973 / 1565-1566. Résumés et index), 458 p. ; II, *Tıpkıbasım* (Fac-similé), Ankara, 1994.

**3/1**, **2** et **3. OADB**, Yayın nº 28, DSD nº III, *6 Numaralı Mühimme Defteri (972 / 1564-1565)* (Registre des Affaires importantes nº 6, 972 / 1564-1565). 3 volumes, Ankara 1995 ; I et II : *Özet, Transkripsiyon ve Indeks* (Résumés, transcriptions et index), 449 p. et 490 p. ; III : *Tıpkıbasım* (Fac-similé), 672 p.

**4.** *Mühimme Defteri 90*, éd. Mertol Tulum (rédaction et simplification des textes), Nezihi Aykut, İdris Bostan, Feridun Emecen, Yusuf Halaçoğlu, Mehmet İpşirli, İsmet Miroğlu, Abdülkadir Özcan, İlhan Şahin (préparation des textes), Türk Dünyası Arastırmaları Vakfı (Fondation pour les Recherches sur le Monde Turc), Istanbul, 1993, 440 p.

**5.** İlhan Şahin, Feridun Emecen, *Osmanlılarda Divân-Bürokrasi-Ahkâm. II. Bâyezid Dönemine Ait 906/1501 Tarihli Ahkâm Defteri* (Dîvân, Bureaucratie, ordres chez les Ottomans. Registre d'ordres daté de 906/1501 et relatif à l'époque de Bâyazîd II). Türk Dünyası Arastırmaları Vakfı, Istanbul, 1994, 204 p.

**6.** Mehmet Ali İnal, *Mühimme Defteri 44*, Akademi Kitabevi, Izmir, 1995, 240 + 224 p. non paginées (fac-similé du registre).

**7.** Nenad Moačanin, *Požega i Požeština u sklopu osmanlijskoga carstva (1537.-1691.)*, Naklada Slap, Jastrebarsko, 1997, 544 p.

La fabuleuse richesse des archives ottomanes conservées en Turquie (quelque cent millions de pièces, par estimation basse, dans les seules archives du Başbakanlık) et le sentiment d'impuissance qu'inspira longtemps aux administrations chargées de leur conservation la seule idée de les circonscrire par des inventaires sommaires ne sont pas obligatoirement en contradiction avec le fait que, dans le même temps, les projets les plus irréalistes fleurirent en vue de leur exploitation systématique. Fort heureusement, les autorités responsables ont observé, au cours des dernières décennies, les étapes obligées : rassemblement des archives issues des services du grand-vizir – entreposées jusqu'alors dans une douzaine de sites en ville et dans les alentours– dans un bâtiment conçu spécialement pour cet usage entre Sainte-Sophie et l'emplacement de la Sublime Porte, formation d'un personnel capable d'identifier et de répertorier les documents, communication des fonds classés aux chercheurs et, enfin, publication de documents en fac-similé, avec transcription et résumé en turc moderne. Cette dernière étape venant d'être atteinte en ce qui concerne une série de registres d'un intérêt particulier, il nous a semblé opportun d'en dire ici quelque mots en jetant un bref coup d'œil panoramique sur ce genre d'activité d'intérêt public dans la Turquie d'aujourd'hui.

Il convient tout d'abord de rappeler que les archives du Başbakanlık (services du Premier ministre) comptent, outre une infinité de petits fonds de documents isolés, des registres (*defter*) de divers types : cadastre et recensements fiscaux (*Tapu ve Tahrîr*), nominations et promotions (*Ru'ûs*), tribunaux (*šer'î*), fondations pieuses (*Vaqfiyye*), ainsi que ceux qui nous intéressent plus particulièrement ici, ceux des « affaires importantes » (*mühimme*). Dans ces derniers, on trouve la transcription par ordre chronologique des décisions prises par le *dîvân* impérial, avec mention des destinataires des copies qui en furent faites ainsi que, généralement, du nom du messager et de la date de la remise à celui-ci. Allégés des formules d'adresse et de bénédiction protocolairement conformes au rang de l'interlocuteur, ces textes présentent l'intérêt de rappeler brièvement le contenu du message de ce dernier auquel celui-ci répond ou la nature de l'affaire dont il est question. Ces « affaires importantes » sont de toutes sortes et on exagérerait à peine en disant qu'on peut y voir une lettre au doge de Venise encadrée par des instructions pour l'approvisionnement en fourrage d'une garnison lointaine et le règlement d'un litige privé portant sur un mur mitoyen dans une bourgade rouméliote. En fait, il s'agit de l'activité au fil des jours du gouvernement ottoman dans des cas autres que ceux dont il est traité dans les registres spécialisés évoqués plus haut, et qui concernent aussi bien la capitale ottomane que le Yémen, la Circassie ou le Maghreb. À l'exception des deux plus anciens volumes connus, conservés dans les archives du Palais de Topkapı, la série des registres de *mühimme* se trouve dans les archives du Başbakanlık, s'étend de 961/1553 à 1323/1905 et compte un volume par année ou pour deux années. Le tome



BCAI 17 (2001) : Archives ottomanes, recensé par Jean-Louis Bacqué-Grammont
© IFAO 2026 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net

3 (**1/2**), dont il est ici question, contient ainsi 1665 ordres pour une période légèrement inférieure à deux années. Grâce à la qualité de la reproduction, la lecture du fac-similé de ces textes est aisée si l'on a quelque familiarité avec le type de *dîvânî* cursif et le langage très stéréotypé dont usaient les scribes de ce département de la chancellerie.

Qui aurait osé rêver, voici un quart de siècle, d'avoir sur sa table de travail le fac-similé d'un registre entier de *mühimme* ? Mais celui dont nous parlons s'accompagne aussi de la transcription et des index **(1/1)** indispensables pour se frayer un chemin au sein d'une telle abondance d'informations. On pourrait, certes, épiloguer sur le système de transcription, excessivement lié à la notation du turc d'aujourd'hui. À ce propos, un bref rappel historique, dépourvu de tout jugement de valeur, ne nous semble pas superflu. En 1928, l'application au turc de l'alphabet latin aboutit dans un premier temps à un résultat étrange et confus puisque, désormais, il n'était plus possible de noter avec 29 lettres romaines, dont seulement 21 consonnes, les nuances graphiques d'un vocabulaire arabe et persan largement majoritaire exigeant un alphabet de 31 lettres, presque toutes des consonnes dont 9, redondances phonétiques en turc, avaient néanmoins leur utilité orthographique. Certes, dans l'esprit de ses promoteurs, cet alphabet latin adapté aux besoins du turc devait être celui d'une langue purifiée de ces éléments étrangers. Lorsque cet objectif fut plus ou moins atteint, le turc ottoman se trouva dans la situation d'une langue savante condamnée en deux temps, le fond dépérissant après l'exécution de la forme puisque l'un et l'autre devenaient incompréhensibles pour l'homme de la rue. Si l'on n'en peut prévoir la date exacte, l'extinction définitive du turc ottoman devrait coïncider avec la disparition du dernier écolier ayant appris à écrire lors de la rentrée des classes de 1927 et en ayant conservé le souvenir. D'autre part, l'éventuelle récupération de la question de l'écriture par les adversaires des réformes kémalistes fit que l'enseignement de l'ottoman se trouva longtemps limité à quelques milieux universitaires très spécialisés, que le sujet était encore source de polémiques à une époque récente et que, dans ce climat, il fallut attendre le dernier quart de ce siècle pour que la réorganisation des archives et la formation du personnel qu'elle exigeait fussent à l'origine de quelque changement en ce domaine. En fait, bien des occasions avaient été manquées, les lettrés de la dernière période ottomane s'étant éteints. En outre, il y a lieu de s'interroger sur une réticence dans laquelle doit entrer de manière plus ou moins consciente une part d'idéologie : traiter le turc ottoman avec une notation technique précise comme celle qui s'est développée au fil du temps pour les états médiévaux du latin ou des langues de l'Europe occidentale revenait à admettre qu'il n'était turc que bien partiellement, ce que chacun savait dès l'origine sans en tirer les conséquences avec une sereine lucidité. Il y a là un intéressant sujet d'étude pour les sociologues pendant que le terrain est encore frais. En bref, de même qu'un petit nombre d'éditeurs turcs particulièrement pointilleux, nous croyons que la langue écrite des Ottomans mérite autant que ses contemporaines d'être notée avec une rigoureuse fidélité, et que cela n'entraîne pas de complications excessives puisque nous le faisons couramment. En tout cas, nous ne jetterons pas pour autant la pierre à ce propos aux éditeurs du *mühimme defteri* nº 3, puisque la langue en demeure assez simple, avec des tournures répétitives. S'il y a parfois doute à propos d'anthroponymes ou de toponymes, on peut aisément se reporter à l'excellent fac-similé.

L'équipe de l'**OADB** a continué cette louable entreprise en nous livrant de la même manière les registres de *mühimme* 5 (**2/1** et **2/2**, 1979 ordres en 12 mois) et 6 (**3/1**, **2** et **3**, 1479 ordres en 12 mois). À l'évidence, la poursuite de cette activité est souhaitable pour tous, parce qu'elle offre parfois l'unique éclairage dont on dispose encore sur des lieux plus ou moins obscurs en des temps obscurs, mais aussi dans la mesure où elle apporte les données indispensables pour « revisiter » de manière critique d'autres sources connues de longue date.

Il convient toutefois de souligner que l'**OADB** n'est pas seule à œuvrer sur ce genre de documents qu'elle conserve. Récemment, on a ainsi vu paraître à Izmir le fac-similé, la transcription et l'index du tome 44 des *mühimme* (**6**), curieusement bref en regard des précédents évoqués puisqu'il ne contient que 494 ordres pour une période allant de décembre 1580 à août 1584. De la même manière, une équipe de jeunes universitaires particulièrement brillants avait, dès 1993 **(4)**, publié un registre beaucoup plus tardif, le nº 90, contenant 504 ordres émis au cours de l'année 1056 / 17 février 1646 - 5 février 1647. La présentation et la mise en pages y confinent au luxe, le fac-similé de chaque ordre, soigneusement nettoyé des injures du temps, étant reproduit à l'intérieur d'un cartouche portant son numéro, suivi de sa transcription et de sa paraphrase en turc moderne.

Deux membres de la dernière équipe citée ont ensuite publié l'un des prototypes de ces recueils d'ordres impériaux **(5)** dont les registres de *mühimme* vinrent plus tard systématiser la forme. Celui-ci remonte à la première année du XVI^e^ siècle et au règne du grand-père de Soliman le Magnifique. Cette publication reprend la présentation de la précédente. On y trouve en outre, p. 135-181, le fac-similé de l'ensemble du recueil, taches comprises.

Il serait tentant d'examiner ici de plus près quelques textes caractéristiques tirés des recueils évoqués, mais, dans ce cas, nous craindrions fort d'entraîner notre propos vers des excès quantitatifs que viendraient sanctionner de douloureuses amputations. L'annonce de nouvelles publications



BCAI 17 (2001) : Archives ottomanes, recensé par Jean-Louis Bacqué-Grammont
© IFAO 2026 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net

venant enrichir ce corpus dont nos collègues turcs nous dotent avec compétence et ardeur pourrait offrir l'occasion de poursuivre sur ce thème notre commentaire à bâtons rompus.

Comme tout océan mal connu, celui des archives ottomanes et les mers adjacentes sont de nature à décourager immensément les conclusions. Nous n'avons pas évoqué ici les publications récentes de registres autres que ceux de la série des *mühimme*, qui doivent pourtant être considérés comme des sources historiques d'une particulière importance. On sait depuis longtemps à quel point les registres et documents de l'administration financière ottomane sont précieux pour l'histoire économique et sociale d'un vaste espace sur une longue durée. La publication et l'étude de ceux qui concernent l'Anatolie, les provinces européennes et arabes, le Caucase et bien d'autres régions offrent désormais tant de modèles de méthodes d'analyse et d'interprétation que des travaux peuvent aujourd'hui se permettre avec succès des audaces diachroniques. Tel est le cas de **7** qui, à partir surtout de la documentation des archives du Başbakanlık, restitue un pan important de la vie du sandjak ottoman de Požega pendant plus d'un siècle et demi. Le fait que l'ouvrage est intégralement rédigé en croate et que le lecteur moyen ne suit pas toujours de manière régulière l'activité des éditeurs de Jastrebarsko laisse entrevoir l'utilité que pourrait revêtir une bibliographie internationale permanente des études fondées sur les registres ottomans de cadastre et de recensement fiscal ainsi que du fonds de documents « fiscal global » (*mâliyyeden müdevver*) aux archives du Başbakanlık.

*Jean-Louis Bacqué-Grammont*
*CNRS*



BCAI 17 (2001) : Archives ottomanes, recensé par Jean-Louis Bacqué-Grammont
© IFAO 2026 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net